

# Covid-19 : la HAS précise les populations éligibles à une dose de rappel de vaccin

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Mis en ligne le 24 août 2021

24 août 2021

**La France traverse actuellement une quatrième vague de l'épidémie de Covid-19, liée notamment à la circulation sur l'ensemble du territoire national du variant delta. Afin de renforcer la protection vaccinale de la population, le ministère chargé de la Santé a saisi la HAS pour préciser les populations éligibles à une dose de rappel de vaccin. À la lumière des dernières données disponibles, la HAS publie aujourd'hui son avis dans lequel elle préconise à ce stade une dose de rappel chez les personnes de 65 ans et plus et celles à risque de formes graves de Covid-19, à compter du début de la campagne de vaccination antigrippale prévue fin octobre.**

Les premiers objectifs de la campagne de vaccination contre le SARS-CoV-2 étaient de réduire la mortalité, les formes graves de la Covid-19 et la tension sur le système de santé, ainsi que la circulation de l'épidémie. Après une courte accalmie à la fin du printemps, la reprise épidémique liée à l'apparition du variant delta, plus transmissible, a rappelé le caractère crucial de ces enjeux.

Le 12 août dernier, le ministère chargé de la Santé a confirmé la mise en place d'une campagne de rappel de vaccination à partir de mi-septembre pour les résidents des Ehpad et des unités de soins de longue durée (USLD), les personnes de plus de 80 ans vivant à leur domicile, celles qui présentent un très haut risque de forme grave de Covid 19<sup>[1]</sup>, et les personnes immunodéprimées. Le ministère a en outre saisi la HAS, le 18 août 2021, sur l'opportunité d'étendre à d'autres populations cette campagne de rappel et sur la probabilité qu'à terme un rappel vaccinal en population générale soit nécessaire. Dans la suite de son [avis du 15 juillet 2021](#), la HAS a poursuivi la surveillance active des nouvelles données disponibles, avec une attention particulière pour celles qui concernent l'efficacité des vaccins contre la Covid-19 (en vie réelle et dans les essais cliniques) en vue d'identifier rapidement d'éventuelles situations de baisse de la protection conférée par la vaccination et justifiant de ce fait d'envisager une dose de rappel. La HAS publie aujourd'hui un avis prenant en compte ces dernières données. Elle précise que pour des raisons organisationnelles liées à la campagne de vaccination anti-grippale prévue à l'automne, elle rend cet avis en anticipation de l'autorisation de mise sur le marché devant être accordée par l'EMA.

**Une dose de rappel recommandée, à ce stade, pour les personnes de 65 ans et plus ainsi que celles qui présentent des comorbidités à risque de formes graves de Covid-19**

Après avoir analysé les données disponibles, la HAS propose une dose de rappel avec un vaccin à ARNm pour les personnes de 65 ans et plus, ainsi que pour les personnes présentant des comorbidités<sup>[2]</sup> qui augmentent le risque de formes graves de Covid-

19. Cette dose de rappel doit être administrée après un délai d'au moins 6 mois suivant la primovaccination complète.

En effet les études récentes suggèrent une réduction de l'efficacité de tous les vaccins, en particulier contre le variant delta. Cette baisse de la protection concerne essentiellement l'infection et les formes symptomatiques. On observe également une légère baisse d'efficacité sur les formes graves qui restent globalement bien couvertes par les vaccins. La baisse ne touche pas seulement les personnes âgées et les populations à risque de formes graves, mais ces dernières demeurent les plus affectées. La HAS insiste néanmoins sur le fait que ces études observationnelles présentent des limites méthodologiques qui peuvent affecter les estimations de l'efficacité des vaccins et que la moindre efficacité suggérée par certaines études nécessite d'être confirmée par d'autres études et à plus long terme. Il est à noter que l'administration d'une dose de rappel à distance de la primovaccination n'est, à ce jour, pas encore prévue dans les autorisations de mise sur le marché conditionnelles des différents vaccins disponibles. L'avis de la HAS, rendu à la demande du Gouvernement pour permettre l'organisation et l'anticipation de la campagne de rappel, est donc conditionné à la validation de ce rappel par l'agence européenne du médicament (EMA).

En ce qui concerne les personnes primovaccinées avec le vaccin Janssen, la HAS recommande qu'une dose de rappel avec un vaccin à ARNm (Comirnaty® ou Spikevax®) leur soit proposée à partir de 4 semaines après la première injection. Les données montrent en effet une protection insuffisante conférée par une seule dose de vaccin (Comirnaty®, Spikevax® ou Vaxzevria®) contre les formes symptomatiques liées au variant Delta, et les données disponibles ne permettent pas de confirmer l'efficacité à long terme du schéma de vaccination à une dose du vaccin Janssen contre le variant Delta.

Enfin, quel que soit le vaccin utilisé pour la primovaccination avec un vaccin à ARNm, la HAS estime qu'il n'y a pas d'argument suffisant, à ce jour, pour recommander préférentiellement un vaccin par rapport à l'autre pour la dose de rappel, les deux vaccins à ARNm disponibles (Comirnaty® et Spikevax®) étant tous les deux très efficaces contre les formes graves de Covid-19, y compris celles liées au variant Delta.

## **Simplifier le parcours vaccinal en administrant le vaccin contre la grippe et celui contre la Covid de manière concomitante**

L'avis de la HAS est formulé en anticipation de l'organisation de la campagne vaccinale de cet automne. Ainsi, conformément à son avis du 12 mai 2021 et sous réserve d'absence d'interférence immunitaire significative entre les deux types de vaccins dans les études en cours, la HAS propose, pour éviter tout retard à la vaccination antigrippale et simplifier le parcours vaccinal, de réaliser l'administration concomitante des vaccins contre la Covid-19 et contre la grippe saisonnière. Et ce, dès lors qu'une personne sera éligible aux deux vaccinations, la majeure partie des publics prioritaires de la vaccination antigrippale présentant également des risques de formes graves de Covid-19.

La HAS réaffirme que la priorité pour les prochaines semaines est de tout mettre en œuvre afin d'augmenter la couverture vaccinale, en particulier dans la classe d'âge des plus de 80 ans pour laquelle la couverture vaccinale complète reste insuffisante (79,9%) malgré leur grande vulnérabilité face à la maladie.

La HAS rappelle qu'il est également indispensable de maintenir un haut niveau d'adhésion aux mesures barrières, y compris chez les personnes ayant reçu un schéma de

vaccination complet et en particulier au contact des personnes à risque de formes graves, une baisse d'efficacité étant observée vis-à-vis du variant delta, en particulier contre l'infection et la transmission. La HAS rappelle en outre qu'une meilleure couverture vaccinale est nécessaire au niveau mondial pour endiguer la pandémie.

Enfin, la HAS considère qu'il n'y pas, à ce jour, de donnée en faveur de l'administration systématique d'une dose de rappel au-delà des personnes ciblées par les annonces gouvernementales et par son avis. Toutefois, l'administration d'une dose de rappel deviendra probablement nécessaire au cours des mois qui viennent, sans qu'il soit encore possible à ce stade de se prononcer précisément, ni sur la population cible ni sur le calendrier. La HAS sera donc amenée à revoir ses recommandations dès que des nouvelles données le justifieront.

[1] Selon la liste établie par le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale. Vaccination en très haute priorité des personnes à très haut risque. Liste de pathologies rares justifiant une vaccination en très haute priorité contre la COVID-19. Paris: COSV; 2021. [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/liste\\_maladies\\_rares\\_cosv\\_fmr-2.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/liste_maladies_rares_cosv_fmr-2.pdf)

[2] Haute Autorité de Santé. Stratégie de vaccination contre le Sars-Cov-2. Actualisation des facteurs de risque de formes graves de la Covid-19 et des recommandations sur la stratégie de priorisation des populations à vacciner. Saint-Denis La Plaine: HAS; 2021. [Stratégie de vaccination contre le Sars-Cov-2 - Actualisation des facteurs de risque de formes graves de la Covid-19 et des recommandations sur la stratégie de priorisation des populations à vacciner](#)

## Nous contacter



Service presse

Florence Gaudin - Cheffe de service

Marina Malikité - Attachée de presse - 01 55 93 73 52

Stéphanie Lecomte - Attachée de presse - 01 55 93 73 17

[contact.presse\[at\]has-sante.fr](mailto:contact.presse[at]has-sante.fr)

**Ces n° sont réservés aux journalistes, nous ne sommes pas habilités à répondre aux autres demandes.**

**Nous contacter**

# Voir aussi

AVIS ET DÉCISIONS DE LA HAS

24/08/2021

Avis n° 2021.0061/AC/SEESP du 23 août 2021 du collège de la HAS relatif à la définition des populations à cible...

---